



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de Ville de Paspébiac, tenue à la salle municipale de la Maison des citoyens ce **8<sup>e</sup> jour du mois d'août 2016**, à 19 heures sous la présidence du pro-maire, **Monsieur Rémi Whittom**.

Sont présents : MM Christian Grenier, Alain Delarosbil, Frédéric Delarosbil  
Hébert Huard

Sont également présents Monsieur Paul Langlois, directeur général et greffier, Madame Annie Chapados, directrice du service de la Trésorerie et des Finances

### 1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le pro maire **Remi Whittom** ouvre la séance à 19 heures 02 et souhaite la bienvenue aux conseillers présents.

### 2- CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le pro-maire **Remi Whittom** constate que le quorum est atteint.

### 2016-08-146 3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux des assemblées des 11 et 21 juillet 2016
5. Dépôt de document ou de correspondance
  - Rapport d'un registre référendaire tenu le 3 août 2016*
  - Communication PIC-150*
6. Avis de motion Code éthiques et de déontologie des élus
7. Avis de motion Code d'éthiques et de déontologie des employés municipaux
8. Résolution de contrôle intérimaire
9. Avis de motion pour Règlement de contrôle intérimaire
10. Dossier structure organisationnelle –identification d'un adjudicataire
11. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite de demandes de soumission publiques
12. Résolution de concordance
13. Résolution de courte échéance
14. Établissement d'une servitude pour bornes à recharge pour véhicules électriques
15. Adoption des comptes à payer
16. Suivi du budget
17. Rapport des conseillers
18. Affaires nouvelles
19. Période de questions des citoyens au président du conseil
20. Levée de la séance

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

### 2016-08-147 4- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 11 ET DU 21 JUILLET 2016

Il est donc proposé par **Monsieur Hébert Huard** et résolu que les procès-verbaux des 11 et du 21 juillet 2016 soient adoptés tel que rédigés.

**Adoption unanime**

**2016-08- 5- . DÉPÔT DE DOCUMENT OU DE CORRESPONDANCE**

- Dépôt FIC 150
- Dépôt du rapport du registre référendaire tenu le 3 août

**2016-08-148 6 - AVIS DE MOTION EN VUE DE LA MODIFICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS**

**Avis de motion** est donné par **Monsieur Frédéric Delarosbil** qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2016-427 abrogeant le Règlement du Code Éthique et de déontologie des élus de la Ville de Paspébiac sera adopté. Ce règlement a pour objet et conséquence d'ajouter des dispositions relatives à l'application de nouvelles normes portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus dans le respect de la législation modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale adopté en juin 2016 à l'Assemblée nationale.

**Adoption unanime**

**2016-08-149 7 - AVIS DE MOTION EN VUE DE LA MODIFICATION DU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**Avis de motion** est donné par **Monsieur Christian Grenier** qu'à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le Règlement numéro 2016- 428 abrogeant le Code Éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Paspébiac sera adopté. Ce règlement a pour objet et conséquence d'ajouter des dispositions relatives à l'application de nouvelles normes portant sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux dans le respect de la législation modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale adopté en juin 2016 à l'Assemblée nationale.

**Adoption unanime**

**2016-08-150 8 – RÉSOLUTION D'UN CONTRÔLE INTÉrimAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a entamé une phase de révision de son plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac peut ainsi adopter une Résolution de contrôle intérimaire pour modifier temporairement sa réglementation d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs terrains où le zonage permet la construction de résidences permanentes sont contigus à un chemin public qui n'est pas déneigé l'hiver;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac pourrait recevoir des demandes de permis de construction de résidences permanentes situées sur des terrains contigus à un chemin public non déneigé l'hiver;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac ne prévoit pas dans l’immédiat effectuer le déneigement de l’ensemble de ses chemins publics non pavés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyer par **Monsieur Alain Delarosbil** que le conseil adopte cette résolution de contrôle intérimaire interdisant la construction d’habitations permanentes sur des terrains contigus à un chemin public non déneigé durant la saison hivernale.

**Adoption unanime**

**2016- 08-151            9 - AVIS DE MOTION POUR LE RÈGLEMENT 2016-429 DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE VISANT À INTERDIRE LA CONSTRUCTION D’HABITATION PERMANENTES SUR DES TERRAINS RIVERAINS DE CHEMINS PUBLICS NON DÉNEIGÉS**

**Avis de motion** est donné par **Monsieur Christian Grenier** qu’à une séance subséquente du conseil de la Ville de Paspébiac, le conseil municipal entend adopter un règlement numéro 2016-429 visant à interdire la construction d’habitations permanentes sur des terrains riverains de chemins non déneigés.

**Adoption unanime**

**2016-08-152            10 – DOSSIER STRUCTURE ORGANISATIONNELLE – IDENTIFICATION D’UN ADJUDICATAIRE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a lancé un appel d’offres portant sur la réalisation d’une étude organisationnelle de la structure organisationnelle de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre soumissionnaires ont répondu à l’appel d’offres soient :

1. CIM (Conseil immobilisation et management)
2. Raymond Chabot Grant Thorthon
3. Malette
4. R et D Pro innovation

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires ont été jugés non conformes;

**CONSIDÉRANT QU’**un comité d’analyse de quatre personnes physiques a été formé;

**CONSIDÉRANT QUE** RCGT a obtenu le meilleur classement de l’analyse qualitative;

**CONSIDÉRANT QUE** les offres affichent les coûts suivants :

**RCGT 33 000\$**

**CIM 24 500\$**

**CONSIDÉRANT QUE** le comité a procédé à une analyse qualitative et quantitative et formule une recommandation unanime à la faveur de CIM – Conseil immobilisation et management;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil, malgré la recommandation du comité d’analyse, rejette l’ensemble des propositions et soumissions déposées tel que l’appel d’offres en page *trois*, lui donne l’autorité et le droit de le faire.

**Adoption unanime**

**2016- 08- 153            11. ADJUDICATION D’UNE ÉMISSION D’OBLIGATION À LA**

## SUITE DE DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt numéros 2011-357, 2015-416 et 2015-417, la Ville de Paspébiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Ville de Paspébiac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 23 août 2016, au montant de 2 768 000 \$;

**ATTENDU QU'**à la suite de cette demande, la Ville de Paspébiac a reçu les soumissions détaillées ci-dessous (**inscrivez TOUTES les soumissions et TOUS les taux ou insérer en annexe la feuille de résultat des ouvertures de soumission**) :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Valeurs mobilières Banque Laurentienne inc.	98,32490	66 000\$	1.3%	2017	2.15704%
		67 000\$	1.4%	2018	
		69 000\$	1.5%	2019	
		70 000\$	1.6%	2020	
		2 496 000\$	1.8%	2021	
Financière Banque Nationale inc	98,06700	66 000\$	1.3%	2017	2.26705%
		67 000\$	1.4%	2018	
		69 000\$	1.55%	2019	
		70 000\$	1.75%	2020	
		2 496 000\$	1.85%	2021	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,01600	66 000\$	1.3%	2017	
		67 000\$	1.4%	2018	
		69 000\$	1.5%	2019	2.42031%
		70 000\$	1.7%	2020	
		2 496 000\$	2.0%	2021	

Attendu que l'offre provenant de la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne s'est avérée la plus avantageuse.

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil**

**QUE** l'émission d'obligations au montant de 2 768 000 \$ de la Ville de Paspébiac soit adjugée; à la firme Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

**QU'**une demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**QUE** le (la) maire, Paul-Arthur Blais ou le pro maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

**Adoption unanime**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Paspébiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 768 000 \$:

<b>Règlements d'emprunt #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
2011-357	73 000 \$
2015-416	195 000 \$
2015-417	2 500 000 \$

**ATTENDU QUE**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Hébert Huard**

**QUE** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 2 768 000 \$;

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 23 août 2016;

**QUE** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS Inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS ;

**QUE CDS** agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**QUE CDS** procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destinée aux entreprises »;

**QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante :

BANQUE LAURENTIENNE DU CANADA  
PASPEBIAC  
120 BOUL. GERARD D. LEVESQUE  
PASPEBIAC, QC  
G0C 2K0

**QUE** les intérêts soient payables semi annuellement, le 23 février et le 23 août de chaque année;

**QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

**QUE** les obligations soient signées par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère). La Ville de Paspébiac, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

**QUE CDS** agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**QUE CDS** procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».

### **Adoption unanime**

**2016-08-155**

### **13. RÉOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE**

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier**

**QUE**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 2 768 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 2011-357, 2015-416 et 2015-417, la Ville de Paspébiac émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 23 août 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 2015-416 et 2015-417, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

### **Adoption unanime**

**2016-08-156**

### **14. ÉTABLISSEMENT D'UNE SERVITUDE POUR L'INSTALLATION D'UNE BORNE A RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Paspébiac a obtenu l'installation d'une borne à recharge pour véhicules électriques de façon gracieuse par le biais du programme de développement de St-Maxime-du-Mont-Louis;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme est mené conjointement avec Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** cette borne sera installée entre l'ancien presbytère et la Maison des Citoyens sur un espace continu du stationnement;

**CONSIDÉRANT QU'**Hydro –Québec et la Corporation de Développement de St-Maxime de-Mont-Louis ont besoin d'une servitude de passage pour assurer l'installation de la borne;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est propriétaire du lot désigné comme 5 235 108;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** que le conseil accorde une servitude de quinze (15) mètres carrés soit un passage longeant l'ancien presbytère afin de permettre l'installation d'une borne à recharge dédiée aux véhicules électriques.

**Que** la durée de la servitude est établie du 8 août 2016 au 31 décembre 2020 et sera renouvelé automatiquement au besoin

**QUE** la servitude serve exclusivement à l'installation, à la réparation et à l'inspection des installations s'il y a lieu;

**QUE** le conseil mandate le maire, le pro-maire, le directeur général et le responsable du service d'urbanisme a signé les documents relatifs à l'établissement de la servitude qui sera désigné sous le numéro de **lot 5 235 108**.

**Adoption unanime**

**2016-08-157                    15. ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** et appuyé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** et résolu que les comptes à payer pour le mois de juillet 2016 au montant de **deux cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent soixante-onze dollars et soixante-quatre cents** (295 971.64 \$) soient approuvés pour paiement.

**Adoption unanime**

**2016-08-158                    16 – SUIVI DU BUDGET**

Il est proposé par **Monsieur Hébert Huard** et appuyé par **Monsieur Christian Grenier** résolu que le rapport « État des activités financières » en date du 31 juillet 2016 soit adopté.

**Adoption unanime**

**2016-08                        17 – RAPPORT DES CONSEILLERS**

**Christian Grenier, siège no 2 :**

Monsieur Grenier a élaboré sur le dossier de la sécurité incendie, indiquant entre autres que le service de sécurité incendies a participé à 25 sorties en 2016, soit un chiffre correspondant à la moyenne annuelle en proportion. Il a aussi informé l'auditoire que le comité de rencontre inter municipal sur le dossier de la sécurité incendie se rencontrait et que le dossier de l'acquisition d'un nouveau camion d'incendie y serait abordé.. Sur le dossier du Complexe sportif, il a souligné que la construction s'est amorcée lundi le 8 août et sur le Festival du Crabe il a remercié les bénévoles, les employés municipaux et les festivaliers pour leur participation à la dixième édition et à son succès. Enfin sur le dossier du camping Monsieur Grenier a laissé savoir que de nouveaux sites seraient créés sous peu tout en soulevant un problème portant sur les réservations de sites pour 2017, alléguant que des campeurs désireux de réserver un site pour la période du Festival du Crabe n'ont pu le faire à leur départ du camping. Enfin il a demandé correction pour un article portant sur les règlements sur le bruit et paru dans le mensuel de Barachois.

**Alain Delarosbil , siège no 3 :**

Monsieur Delarosbil a amorcé son rapport mensuel en soulignant l'excellence de la Troupe La Descendance qui a présenté au Centre culturel une série de représentation de la pièce Les Belles Sœurs, félicitant les comédiennes toutes de Paspébiac et invitant les gens a assistés aux représentations prévues pour septembre. Monsieur Delarosbil a aussi indiqué avoir participer aux réunions portant sur le dossier du camping municipal et sur l'ensemble des réunions de travail du conseil municipal.

**Hébert Huard, siège no 5 :**

Monsieur Huard a réitéré l'invitation de Monsieur Alain Delarosbil invitant l'auditoire à assister aux représentations des Belles Sœurs en septembre au Centre Culturel. Monsieur Huard a tenu à

féliciter et remercier les dirigeants du Festival du Crabe tout comme les bénévoles pour les efforts, le temps et l'énergie qu'ils consacrent à ce festival devenu une fierté de Paspébiac.

**Frédéric Delarosbil, siège no 4 :**

Monsieur Delarosbil a proposé l'adoption de motion de félicitations pour les deux organisations que sont le Festival du Crabe et le Théâtre La Descendance, Sur ces dossiers propres, Monsieur Delarosbil a informé que l'opération asphaltage se poursuivait, que les fossés seront nettoyés et que finalement la vente d'actifs d'équipements roulant était sur le point d'être mise en ligne..

**Rémi Whittom siege no 1et pro-maire:**

Monsieur Whittom a souligné le succès de fréquentation des feux d'artifices, une assistance de plus de quatre mille personnes et remercier les participants et bénévoles du Festival du Crabe une super édition. Sur le dossier du Complexe sportif il a informé l'auditoire, tout Comme, Monsieur Grenier que les travaux se sont amorcés et qu'une prochaine réunion de chantier serait tenue jeudi le 11 août, en indiquant en terminant qu'il avait assisté aux réunions de travail du conseil sauf celle de mercredi le 3 août compte tenu qu'il était affectés aux derniers préparatifs du Festival.

2016-08-159

**18 – AFFAIRES NOUVELLES**

**1. MOTION DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DE LA TROUPE DE THÉÂTRE LA DESCENDANCE DE PASPÉBIAC**

**CONSIDÉRANT QUE** l'énergie, le temps, les efforts consacrés à l'apprentissage par les membres de la Troupe la Descendance et au jeu de la pièce de théâtre Les Belles Sœurs, la deuxième pièce théâtrale présenté par la Troupe au Centre culturel ;

**CONSIDÉRANT QUE** le succès de fréquentation à chacune des représentations;

**CONSIDÉRANT QUE** la qualité du jeu théâtral de chacune des comédiennes, de la mise en scène de Wilfrid Joseph, de la conception et la réalisation des décors;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par **Monsieur Alain Delarosbil** que le conseil municipal de Paspébiac adopte une motion de félicitations aux dirigeants, aux membres, aux bénévoles, aux techniciens et aux spectateurs pour souligner l'apport de chacun à ce dernier succès de la Troupe La Descendance .

**2. MOTION DE FÉLICITATIONS AUX MEMBRES DU FESTIVAL DU CRABE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'énergie, l'effort et le travail consacré aux succès par les dirigeants, les membres, les bénévoles à l'occasion de la 10<sup>e</sup> édition du Festival du Crabe;

**CONSIDÉRANT QUE** la reconnaissance accrue des milliers de festivaliers à l'endroit du Festival;

**CONSIDÉRANT QUE** le succès grandissant du Festival;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que Le conseil municipal de Paspébiac adopte une motion de félicitations aux dirigeants, aux membres, aux bénévoles et aux festivaliers pour souligner l'apport de chacun aux succès grandissant du Festival du Crabe.

**Messieurs Whittom et Grenier indique leur retrait de la séance pour cette motion afin d'éviter tout apparence de conflit d'intérêt.**

**Ce retrait annule l'adoption en raison d'une absence de quorum pour son adoption. La motion sera présentée à une prochaine assemblée du conseil municipal.**

**2016-08                    19 – PÉRIODE DE QUESTIONS ADRESSÉES AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE**

**2016-08-160            20 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par **Monsieur Frédéric Delarosbil** que la séance soit levée. Il est 20h20.

---

Remi Whittom pro- maire

---

Paul Langlois, greffier